Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260302-DCM_2026_039-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/039

SÉANCE DU 2 MARS 2026
Dûment convoquée le 16 février 2026

PERSONNEL COMMUNAL / ATELIER D'ESTIENNE / RECRUTEMENT DE STAGIAIRES

Le lundi 2 mars 2026 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pierrik NÉVANNEN, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : NÉVANNEN Pierrik, ÉVANO Jean-Claude, POTHIER Danièle, GUÉHO Geneviève, de CORSON Alain, LE NORCY Christophe, ARDEVEN Jean, CARLISI Valérie, LE NORCY Rozenn, BOUREAU Gaëlle, QUÉFFELEC Élodie, MORIN Johann, LIMA Pedro, CLÉMENCE Mathieu, KERVORGANT Fabienne, BABINOT Théo, MOËLO Jean-Yves, GUILLERMINE Lucien, THUILIER Paul.

Étaient Absents : AULNETTE Jacques, THOMAS Claude, CLOAREC Olivier, BASSO Clémentine, MAERTENS Grégory, RAUDE Yannick, CARRÉ Sébastien, LESQUER Élodie.

Pouvoirs : AULNETTE Jacques donne pouvoir à NÉVANNEN Pierrik
THOMAS Claude donne pouvoir à de CORSON Alain

Secrétaire de séance : CARLISI Valérie

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 19
- représentés : 2
- votants : 21

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code de l'Education, notamment les articles L. 612-8 à L. 612-14 ;

Afin de mener à bien l'Art Chemin Faisant… 2026, Monsieur le Maire propose d'accueillir des stagiaires au cours de la période débutant le 1er avril 2026 et se terminant le 20 septembre 2026.

Ces stagiaires auront pour mission la préparation de la saison culturelle, la surveillance des sites, et la participation à l'action pédagogique et aux journées du patrimoine.

Le cas échéant, les stagiaires accueillis au moins 2 mois consécutifs, bénéficieront d'une gratification versée mensuellement sur la base du tarif minimum en vigueur par heure réellement effectuée (4,50 € / heure au 1er janvier 2026).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à recruter le nombre de stagiaires nécessaire à l'organisation de cet évènement, à signer les conventions de stages et à attribuer la gratification ci-dessus énoncée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à recruter le nombre de stagiaires nécessaire à l'organisation de l'Art Chemin Faisant… 2026.

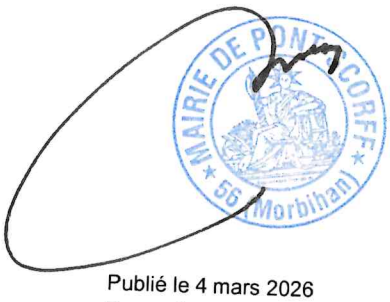
Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260302-DCM_2026_039-DE

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de stages et à attribuer la gratification ci-dessus énoncée.

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Fait le 2 mars 2026

Le Maire,
Pierrik NÉVANNEN



La secrétaire de séance,
Valérie CARLISI



Publié le 4 mars 2026
Transmis en Préfecture le 4 mars 2026
Document exécutoire à compter du 4 mars 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.